

A.F. Cet homme n'est connu que par ses initiales.

vendredi 24 janvier 2014

A. F. Cet homme n'est connu que par Ses initiales.

Pourtant, ce semi-anonyme pourrait marquer l'histoire du monde à sa manière en devenant le premier réfugié climatique.



Agé de 37 ans, il a quitté les îles Kiribati depuis 2007, après plus de trois décennies passées les pieds dans l'eau. Quand A.F. a décidé de partir pour la Nouvelle-Zélande, son village était, depuis dix ans déjà, la proie fréquente de marées particulièrement violentes, connues sous le nom de "King Tides". Plusieurs fois par an, toutes les habitations de l'île se retrouvaient enfouies sous les flots. Et pour cause : le Kiribati est considéré comme le pays le plus bas du monde. Une nation dont même le drapeau est submergé par les flots. A.F., comme bon nombre de ses concitoyens, était condamné à rester sur place, impuissant, l'eau jusqu'aux genoux. Sans système d'égout ni eau courante, les environs devenaient vite complètement insalubres en cas d'inondation. Maladies et infection frappaient systématiquement les habitants du village, la faute notamment à l'eau non potable qu'A.F. et les siens consommaient souvent par mégarde.

L'insulaire ne voyait plus d'avenir sur une terre natale qu'il pense condamnée à disparaître. La faute au réchauffement climatique et à la montée du niveau des océans qui en découle. Désireux de fonder une famille, A.F. est donc allé s'établir en Nouvelle-Zélande.

Chez les "Kiwis", il a pu trouver de l'emploi comme fermier pour lui et sa femme, qui l'accompagne depuis le début de son périple. C'est là que sont nés ses trois enfants. Mais ces efforts d'intégration pourraient bien être vains. A.F. et sa famille risquent, tôt ou tard, de se faire expulser de Nouvelle-Zélande. Les autorités ont refusé de reconnaître leur statut de réfugiés. Par deux fois. Le prétexte est simple : pour obtenir juridiquement ce statut, il faut être la victime de persécutions. Or, le changement climatique n'est pas reconnu comme tel. Avec son avocat spécialiste des droits de l'homme, A.F. est prêt à tout pour réfuter cette affirmation. L'affaire sera portée devant une haute juridiction néo-zélandaise d'ici deux semaines, et devant la Cour suprême si nécessaire.

Car pour A.F., il n'est pas envisageable d'amener sa progéniture, née et scolarisée en Nouvelle-Zélande, dans un pays condamné à mort en sursis.

